



# Réunion des Présidents

TIV: Technicien d'Inspection Visuelle

*Janvier 2020*

Fabrice Schmitt

Hervé Boschian

## Sommaire:

- 1- Règlementation: les blocs
- 2- Règlementation: les TIV
- 3- Etats des lieux CODEP 67
- 4- le déroulement d'un stage de recyclage
- 5- Votre responsabilité...
- 6- Le site
- 7- Questions / Réponses

## 1- Réglementation: les blocs

Types de bloc	Intervalle entre visites	Intervalles entre requalifications	Remarques
Bouteilles de plongée acier ou aluminium	1 an	6 ans	Affiliation à un club FFESSM et inscription dans Appli TIV
	1 an	2 ans	Depuis Novembre 2017
Bouteilles de bouée	Même réglementation que les blocs de plongée		Si V ≤ 1 litre : néant Si V > 1 litre : concernées
Tampons	48 mois	10 ans	Depuis Novembre 2017
Filtres compresseur	Même réglementation que les tampons		Depuis Novembre 2017



Corrosion généralisée dans des bouteilles de gilets de stabilisation, ayant contenu de l'eau de mer

- Procédures spécifiques en fonction du contenant = *Matière acier, Alu, Composites*
- Procédures spécifiques en fonction du contenu *air, oxygène*



## 2- Réglementation: les TIV (Technicien d'Inspection Visuel)

- Obligation d'un recyclage avant 31/12/2021 pour garder les prérogatives TIV
- Recyclage tous les 5 ans
- Nécessité de réaliser un TIV (officiel) tous les deux ans
- En cas de perte de la qualification, stage de réactivation obligatoire.

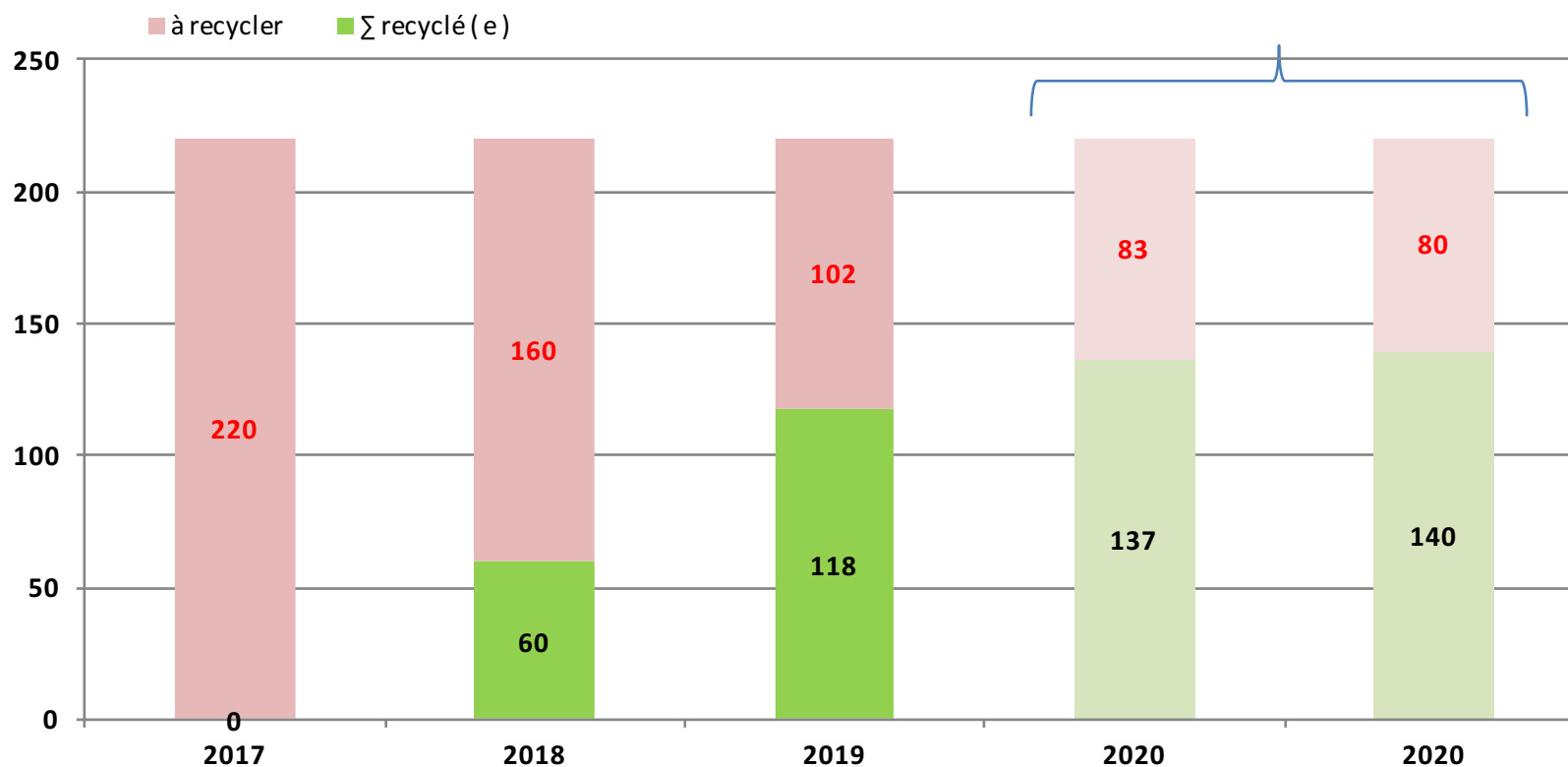
## 3- Etat des lieux

### Nouveaux TIV

- 2018 – **20x** à recycler en **2023**
- 2019 – **20x** à recycler en **2024**
- 2020 - **18** inscrits



Evolution recyclage TIV CODEP 67.



## 4- Déroulement d'un stage de recyclage

- Durée: 8 heures bloquées sur une journée à la GDF
- Contenu:
  - rappel sur la réglementation et ses nouveautés,
  - appréhender les nouvelles procédures tels O<sup>2</sup>, blocs composites...
- Une approche pratique basée sur la manipulation sous forme d'atelier,
- Un échange entre techniciens,



## 5- votre responsabilité ...

- Garantir que le TIV est licencié à la FFESSM et intégré dans l'application TIV pour inspecter les bouteilles
- S'assurer de l'inscriptions des blocs au sein du registre du club et de leur utilisation physique
- Respecter l'obligation de moyen
- Respecter la « liberté » du TIV



6 – Le site <https://tiv.ffessm.fr/>

A screenshot of a web browser displaying the TIV application website. The browser's address bar shows 'https://tiv.ffessm.fr/'. The page has a blue header with navigation icons for 'Connexion', 'Mode d'emploi', 'FAQ', 'Référénts TiV', and 'La FFESSM'. A left sidebar contains menu items: 'Cahier des Charges TiV', 'Accueil', 'Base Documentaire', 'Informations Bloc', 'Contacts', and 'Connexion'. The main content area has a dark blue background with the title 'Application TiV' and a welcome message: 'Bienvenue sur l'application de suivi des inspections visuelles de la FFESSM'. Below this, it says 'A chacun son accès !' and provides a detailed explanation of user roles: 'En cliquant ci-dessous et en saisissant leurs identifiants et mot de passe tel que demandé, les licenciés accèdent aux informations sur leur(s) Bloc(s), les clubs et SCA gèrent leur parc de Blocs et leur(s) TiV, les TiV gèrent leurs inspections visuelles, les CTR gèrent les formations de TiV et leur statut, la CTN gère les formations de formateurs et l'ensemble du dispositif.' At the bottom, there are five colored buttons with icons: 'LICENCIÉ' (green), 'CLUB/SCA' (purple), 'TiV' (teal), 'CTR' (yellow), and 'CTN' (red).





7 – Questions ?

